

mêmes Ségusiens ; au midi et à l'est les Allobroges, et de ce dernier côté, les Ambarres confinaient même peut-être avec les Séquanes qui occupaient Gex et une partie du Bugey..... Mais il est bien probable que dans les temps les plus anciens, ils occupaient un territoire plus étendu, surtout vers le nord. » Enfin, le savant archiprêtre de Trévoux doute de la confédération des Amrha et fait les Ambarres, un peuple gaulois, seul acteur de l'expulsion des Sicanes et de la première conquête de l'Italie (p. 109). M. Valentin Smith, dans sa *Guerre des Helvètes* (p. 18), rectifie les limites données par M. Jolibois, en les étendant davantage dans le département de l'Ain, et en précisant. « Les Ambarres avaient la  
« Bresse et une portion du Bugey, depuis Ambérieu et  
« Ambronay jusqu'à la Saône ; leur pays traversait la Saône ;  
« Ambérieu-d'Anse, sur la rive droite de cette rivière, leur  
« appartenait, et probablement aussi le territoire qui forme  
« l'archiprêtré d'Anse (*Comité d'archéologie*, séance du  
« 13 décembre 1861). »

De tout ceci il résulte que la position géographique des Ambarres entre Ambérieu d'Anse, Ambérieu en Dombes et Ambérieu en Bugey, est un fait acquis à la géographie ; mais la détermination du territoire complet que possédaient les Ambarres est encore à prouver, car MM. de la Teyssonnière et Jolibois ont trop restreint les possessions territoriales de cet ancien peuple. Selon nous le territoire des Ambarres correspondait exactement à une grande partie du diocèse ancien de Lyon et comprenait l'archiprêtré d'Anse sur la rive droite de la Saône, celui d'Ambronay sur la rive droite du Rhône, celui de Morestel sur la rive gauche du même fleuve, toute la Dombes et la Bresse (1) jusqu'à la Saône.

(1) Moins la Valbonne ou archiprêtré de Chalamont qui appartenait aux Ségusiaves comme l'indiquent César et Strabon. « Ab Allobrogibus in Segusiaves exercitum ducit (Ces. Com. I. 55.X.) Rhodanus inde in campos